

## Spécial parcours différencié et dates d'examens

Le parcours différencié s'inscrit dans la continuité des mesures d'accompagnement du parcours de l'élève au lycée professionnel, tel que le soutien au parcours installé au cours des 3 années du baccalauréat professionnel, le mentorat, avenir pro ou encore les enseignements complémentaires qui peuvent être proposés à l'élève comme l'entrepreneuriat, ...

Le pilotage pédagogique de ce parcours au sein des établissements est essentiel pour garantir que chaque élève bénéficie d'un accompagnement personnalisé et efficace, en adéquation avec ses aspirations et les réalités du monde professionnel. Il constitue une opportunité d'installer une dynamique collective au sein de l'établissement, favorisant l'engagement de tous les acteurs dans ce processus d'orientation et d'insertion tout au long de l'année.

L'année 2024-2025 étant la première année de mise en place de ses parcours, des interrogations peuvent se poser dans les établissements. Vous trouverez des éléments de réponse à ces questions, si après au sujet du calendrier.

Considérant la [note de service du 1<sup>er</sup> juillet 2024](#) portant sur le calendrier des baccalauréats, la mise en place du parcours différencié a conduit à installer une nouvelle organisation des examens du baccalauréat professionnel en deux temps :

1<sup>er</sup> temps :

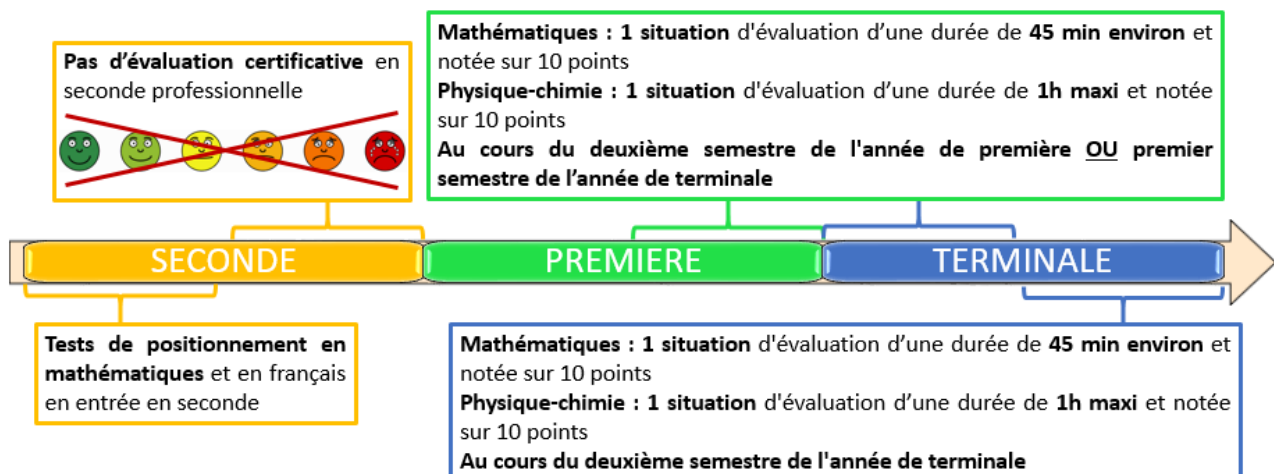
- Du lundi 12 au vendredi 16 mai : français, histoire géographie et enseignement moral et civique, art appliqué et culture artistique, économie droit, Économie-gestion, langue vivante B ;
- Le mercredi 21 mai 2025 : langue vivante A.

2<sup>e</sup> temps :

- Le jeudi 26 juin 2025 : épreuve de PSE ;
- À compter du jeudi 26 juin 2025 : l'épreuve oral de projet ;
- Les épreuves pratiques et orales du baccalauréat professionnel se déroulent selon les indications mentionnées sur le calendrier de chaque spécialité.

Le parcours différencié débute ainsi le 26 mai, au plus tard, pour se terminer le 4 juillet. **Les épreuves de mathématiques et de physique-chimie en CCF dans chaque établissement doivent être donc réalisées avant le 26 mai 2025.**

### CERTIFICATION EN MATHÉMATIQUES ET EN PHYSIQUE-CHIMIE POUR LE DIPLÔME DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL



La période de 6 semaines du parcours différencié comprend ainsi :

- Le parcours vers la poursuite d'étude ou l'insertion professionnelle ;
- Les preuves de PS fixées le jeudi 26 juin 2025 ;
- Les preuves orales de projet à compter du jeudi 26 juin 2025 ;
- Le temps de regroupement possible des élèves à partir du lundi 23 juin 2025 qui viendra précéder ses épreuves.

Dates des épreuves ponctuelles de mathématique et de physique-chimie :

- **Baccalauréats professionnels** : 5, 6 et 7 Mai 2025 - réunion de préparation, le vendredi 18 avril 2025 ;
- **Brevets professionnels** : 2 au 6 juin 2025 - réunion de préparation, le mercredi 28 mai 2025 ;
- **Brevet des métiers d'art** : 2 au 6 juin 2025 - réunion de préparation, le mercredi 28 mai 2025.



Dates de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel :

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, se déroulera jusqu'au mercredi 9 juillet 2025 inclus. **La disponibilité des enseignants de mathématiques - physique-chimie est donc une obligation de service.**

Dates des épreuves écrites du diplôme national du brevet :

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, auront lieu les **jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025 pour la session normale**. Les corrections seront réalisées début juillet.

Dates des épreuves écrites des certificats d'aptitude professionnelle :

Les épreuves écrites d'enseignement général auront lieu, pour la session normale, les **mercredi 4 et jeudi 5 juin 2025**. Les corrections seront réalisées les 10, 11, 12 juin 2025.

Répartition des élèves entre les 2 parcours différenciés

L'année 2024-2025 étant la première année de mise en œuvre, les établissements ne disposent pas d'éléments de répartition issus des années précédentes. Cependant, à l'échelle de l'établissement, le parcours différencié se situant dans le prolongement du soutien au parcours, les établissements peuvent se saisir de ce soutien et des professeurs qui les encadrent pour disposer, au cours de l'année de terminale, de premières estimations.

Une première remontée nationale du choix des parcours des élèves par spécialité de baccalauréat professionnel sera organisée en janvier 2025, à l'occasion de la fin du premier semestre. Cette étape pourra être utilement exploitée par les équipes dans les établissements. Enfin, la fiche de dialogue mise à la disposition des établissements doit permettre, notamment, de recueillir auprès des élèves et des familles un premier souhait de parcours, avant qu'une recommandation motivée ne soit émise lors du dernier conseil de classe précédant le début du parcours.

